

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Anne Mahrer*

Date de dépôt : 15 décembre 2011

Interpellation urgente écrite

Ecurie de luxe cherche autorisation de construire désespérément

Mesdames et
Messieurs les députés,

En 2007, sans la moindre autorisation de construire, une écurie de luxe pour chevaux de monte est construite à Landecy, en zone agricole, dans un domaine classé depuis 1984 dans l'inventaire ISOS (parcelle 4457).

Le bâtiment existe donc depuis 4 ans. Il est occupé par les chevaux du propriétaire.

Il ne s'agit pas d'une transformation, comme il est mentionné dans la demande d'autorisation de construire, mais bien d'une construction "ex novo". En effet, il n'y a jamais eu de hangar à cet emplacement et la dalle sur laquelle l'écurie actuelle a été construite a été coulée illégalement par le propriétaire précédent, il y a environ une trentaine d'années.

Pour tenter de remédier à cette illégalité, trois demandes d'autorisation de construire ont été déposées à posteriori : le 20 février 2008, le 20 août 2010 et enfin le 24 octobre 2011. Les deux premières demandes ont été refusées.

Nous attendons que cette troisième demande de la personne qui, une fois de plus, s'ingénie, de manière abusive par des arguments fallacieux, à donner une légitimité à cette construction, fasse l'objet d'un refus définitif.

Ma question au DCTI est la suivante :

Comment le Département entend-il faire appliquer la loi, mettre fin à ce mauvais feuilleton et ordonner la démolition de cette écurie construite illégalement ?